

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

**Date de la convocation** : 13/05/2026

**Date d'affichage** : 13/05/2026

**Nombre de conseillers** : en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 14+1

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration** :

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

1. **GENERALITES**

1. Approbation du procès-verbal du 09.04.2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes-rendus des commissions extra-communales

**Réunion SIAEP** :

Lors du conseil syndical M. Yves Berthier, délégué de la commune de La Bridoire, a été nommé président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Thiers.

**Réunion CIAS** :

Mme. Myriam Cattanéo, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de la commune des Échelles, a été élue présidente du Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS) des Échelles.

**Réunion SIERSS** :

Le Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales (SIERSS) est une entité du CIAS des Échelles. Une réunion s'est tenue dernièrement avec l'accompagnement de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE), elle portait sur les statuts qui n'ont pas été revus depuis 1963.

La commune d'Entremont-le-Vieux souhaite engager une réflexion sur le devenir de la maison de santé. Les 11 communes de l'ancien canton des Echelles se sont engagées à

financer la maison de santé pendant 40 ans pour installer notamment des médecins et soins infirmiers. Aujourd'hui, les services se sont étoffés avec la présence d'un podologue et d'une psychologue. Questionnement sur la suite concernant les communes qui ont déjà des services. Si des modifications des coûts sont prévus, celles-ci seront discutées en conseils municipaux.

Le CIAS des Échelles loue les locaux au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour un montant de 25 000€/an ce qui équilibre le coût de fonctionnement.

#### AADEC :

Une réunion du conseil d'administration de l'Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) s'est tenue le 19 mai 2026.

Pour rappel, le Conseil d'administration a été élu par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a élu les membres du bureau qui sont : Marie-José Popineau, Gaëtan Pascal, Salomé Viot, Alexis Lesne, Jérôme Ferrand et Laurent Levot.

Lors de cette réunion, il y a eu des discussions sur le mode gouvernance.

Dans le cadre de l'organisation de la Fête des Paysans et Artisans (FPA), l'AADEC avait été sollicitée à la suite du désengagement de la Coopérative laitière des Entremonts. L'organisation restant au Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse (GPA) et à l'Office du Tourisme Intercommunal.

Pour cette année 2026, l'AADEC fera de l'animation. Elle a perdu en personnel et considère que cette fête est devenue trop commerciale.

Il y a longtemps la fête était très axée sur la transmission des savoir-faire par les artisans locaux.

La commune a conventionné sur 3 ans (2025-2027) avec l'AADEC pour la mise en place du projet social des Entremonts à travers son agrément espace de vie sociale. Un montant de 6 000€ par an est versé à l'AADEC.

La commune a versé au GPA au titre de l'année 2026 un montant de 500€ afin qu'il contribue à œuvrer et à développer des activités sur les Entremonts.

#### Réunion cantine :

Les parents d'élèves ont demandé que soit revu le service de la cantine et la confection des repas par Trait'Alpes (traiteur actuel livrant l'école d'Entremont-le-Vieux). Ils suggéraient de faire fabriquer les repas par le cuisinier de l'école de Saint-Pierre-d'Entremont. Un travail avait déjà été fait il y a quelques années.

Une rencontre avec les maires de Saint-Pierre-d'Entremont a eu lieu et ils devaient discuter avec le cuisinier.

La confection des repas pourrait être possible et des containers pour le transport pourraient être achetés. Le problème se porte sur le transport des repas entre les deux cantines.

La mairie a questionné l'Auberge des Entremonts qui a décliné pour plusieurs raisons dont l'agrément sanitaire.

#### Entremonts et peuples :

Des personnes sans papiers sont accueillies par l'association dans le logement « la maison blanche » située sur la commune de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie et mise à disposition par la commune à l'association. Une des personnes accueillie, Chantal, a eu ses papiers. Chantal travaille à l'auberge de Saint Même. Une autre personne qui était accueillie, José, va repartir à Modane.

### 3. Participation à l'assurance des sapeurs-pompiers volontaires pour l'année 2026

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSURANCE DES SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES POUR L'ANNEE 2026**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'amicale des sapeurs-pompiers doit souscrire une assurance afin de garantir les sapeurs-pompiers volontaires dans l'exercice de leurs missions liées à l'amicale.

Chaque année, les 4 communes desservies par le centre de secours (Entremont-le-Vieux, Corbel, Saint-Pierre-d'Entremont Savoie et Saint-Pierre d'Entremont Isère) sont sollicitées pour participer au financement selon une répartition au nombre d'habitants.

<b>Répartition cotisation 2026</b>	
Corbel	160.73€
Saint-Pierre-d'Entremont Savoie	294.28€
Saint-Pierre-d'Entremont Isère	294.28€
Entremont-le-Vieux	429.80€

Le montant demandé pour l'année 2026 pour la commune d'Entremont-le-Vieux s'élève à 429.80€.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- accepte de verser la somme de 429.80€ à l'amicale des pompiers pour financer l'assurance 2026

*Votes pour : 14+1*

4. Subvention Entremonts et Peuples (D)

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune soutient de longue date l'association Solidarité Entremonts et peuples. En 2023, une subvention de 500€ a été versée. Idem en 2025.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION L'ASSOCIATION « SOLIDARITÉ ENTRE MONTS ET  
PEUPLES »**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association « Solidarité Entre Monts et Peuples » pour la mise en place du projet « Les Entremonts : Terre Hospitalière » qui a pour objectif :

- d'accueillir le mieux possible les personnes exilées, vivants sur notre territoire
- de créer des liens avec tous les habitants

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide d'allouer au profit de l'association « Solidarité Entre Monts et Peuples », une subvention d'un montant de **500 euros pour l'année 2026.**

*Votes pour : 14+1*

## 5. Hébergeur Grésille (D)

Madame le Maire rappelle que la commune a payé au prestataire OVH pour 2025 : 127.14€ pour l'année. Les relations avec ce service sont parfois difficiles. Elle présente l'association Grésille et propose de participer financièrement au fonctionnement de cette association pour mise à disposition de ressources informatiques pour un montant équivalent au montant facturé par OVH.

### **CONTRIBUTION PRESTATIONS INFORMATIQUES – ASSOCIATION GRÉSILLE**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle que la commune a choisi de changer de prestataire concernant l'hébergement informatique passant d' « OVH » à « Grésille » pour :

- La bibliothèque : boîte de messagerie, moteur de liste de diffusion, hébergement Next cloud et machine virtuelle dédiée pour le PMB.
- La mairie : site web mairie.

Grésille est une association basée à Grenoble qui met à disposition des ressources informatiques avec un prix libre.

Madame le Maire souhaite proposer une contribution de 130€ par an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide de verser la somme de 130€ par an à l'association Grésille pour l'ensemble des prestations listés ci-dessus.

*Votes pour : 14+1*

## 6. Avenant EPFL (D)

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) aide les collectivités à l'achat de biens immobiliers par un portage financier sur 6 ans. Aucun règlement n'est dû la 1<sup>ère</sup> année de portage ce qui permet de profiter d'opportunités sans avoir inscrit d'investissement au budget de l'année..

### **APPROBATION DE L'AVENANT FINANCIER N°1 DE LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE OPERATION 25-654 MAISON BILLON EPERNAY**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire explique que le portage foncier de la maison « Billon » à Epernay par l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention d'intervention et de portage foncier commencé le 10 avril 2025 opération « n°25654 – Epernay II ». Cette acquisition concerne la parcelle G 1193.

Il convient d'approuver l'échéancier financier de cette opération qui prévoit au 10 avril 2026 une annuité sur capital stocké de 24 608.65€. Cette échéance se renouvelle au 10 avril de chaque année jusqu'en 2030, le solde interviendra le 10 avril 2031.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention modifiant l'article 10.4 « Modalités de remboursement et taux de portage ».

Votes pour : 14+1

#### 7. Approbation devis WcLoc (D)

### APPROBATION DEVIS LOCATION TOILETTES SÈCHES – WC'LOC

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle l'affluence touristique au Désert d'Entremont-le-Vieux et l'intérêt de mettre à disposition des toilettes publiques sèches durant la saison estivale, soit du 01 juillet 2026 au 01 septembre 2026.
- présente le devis de l'entreprise « WC'Loc » concernant la location des toilettes sèches et son entretien,
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 664.45€HT soit 797.34€TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « WC'Loc » de 664.45€HT soit 797.34€TTC.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes pour : 14+1

Les membres du conseil se questionnent sur la mise en place de plusieurs WC publics de façon pérenne au Désert. Un vers la station de ski alpin et un autre vers le foyer de ski fond.

Un devis avait été demandé en 2020 et s'élevait à environ 40 000€/ toilette.

Une discussion pourrait être envisagée avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour un partage financier.

Un conseiller municipal notifie que la taxe de séjour pourrait être revalorisée dans ces travaux.

#### 8. Désignation élus pour les commissions de la 4C (D)

En conseil communautaire il a été validé :

- Les conseillers communautaires sont prioritaires ;
- Chaque conseiller communautaire doit participer à 1 commission minimum et 3 commissions maximum ;
- La commission finances est réservée aux conseillers communautaires ;
- Les places restantes sont ouvertes aux conseillers municipaux non-membres du conseil communautaire à raison de 2 commissions maximum par conseiller municipal.

**DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUX POUR COMMISSIONS AU SEIN DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire explique les différentes commissions existantes au sein de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'intérêt de participer à celles-ci. Les différentes commissions sont : petite enfance et solidarité, jeunesse, économie, agriculture et forêts, mobilité/énergie et transition écologique, tourisme, prévention et gestion des déchets, urbanisme et habitat, SPANC et finances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Commission de la 4C	Élus communaux titulaire	Élus communaux suppléant
<b>Petite enfance et solidarité</b>	Suzy Rey	
<b>Jeunesse</b>	Stéphanie Breyton	Serge Le Thérizien
<b>Économie</b>	Eve Francillard	Thibaud Rigaud-Minet
<b>Agriculture et forêts</b>	Jean-Luc Besson	Gilles Berthet
<b>Mobilité, énergie et transition écologique</b>	Frédérique Duquesnoy	Stéphanie Breyton
<b>Tourisme</b>	Noémie Huart Jean-Luc Besson Stéphanie Breyton Bruno Tardy	
<b>Prévention et gestion des déchets</b>	Anne Lenfant	
<b>Urbanisme et habitat</b>	Frédérique Duquesnoy Anne Lenfant	
<b>SPANC</b>	Bruno Tardy	
<b>Finances</b>	Anne Lenfant	

Votes pour : 14+1

9. Avenant SDES (D)

La délibération a été ajournée et reportée à un prochain conseil municipal pour manque d'éléments.

2. **TRAVAUX**

1. Rénovation énergétique – Bâtiment salle polyvalente/auberge/camping

Lors de la dernière réunion de chantier il a été constaté :

- Isolation intérieure : un arrêt des travaux a été demandé car après visite, celle-ci n'était pas faite correctement.
- Menuiseries : en cours de pose.
- Chauffage : travaux en cours.
- Toiture : les bacs acier sont en cours de pose et le lambris sous toiture a été refait.
- Panneaux solaires : ils seront livrés le 21 mai 2026.

Les membres du conseil se questionnent sur l'opportunité de repeindre la salle polyvalente. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le projet mais permettrait de rafraichir la salle et de compléter les travaux de rénovation.

### 3. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

-Une vente aux enchères de gré à gré par soumission de la coupe de bois de la parcelle L contenant 532m<sup>3</sup> de bois (principalement de l'épicéa) est prévue le mardi 09 juin 2026 à 14h.

-La réunion concernant l'assemblée générale de COFOR est prévue le samedi 06 juin 2026 matin à Notre Dame des Millières.

-La réunion concernant l'assemblée générale du CIBC est prévue le vendredi 29 mai 2026 à 17h à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

-La massification prévue aux Bruyères au Désert se fera à l'automne 2026. Le devis est à signer. Il s'agit d'une opération blanche pour la commune. Cette opération permet de soutenir la filière bois en permettant une exploitation de la forêt privée.

-Une réunion est à organiser sur les sentiers afin de prévoir lesquels seront proposés pour réfection au chantier jeunes cet été.

#### Escalade :

Une demande aux propriétaires des parcelles concernées par le site d'escalade des Rigauds est en cours afin d'exploiter les bois qui menacent de tomber sur le chemin d'accès et sur les parois d'escalade. Un exploitant forestier a été contacté. Il est prévu de refaire une visite sur place avec Monsieur Gérardin Antoine, technicien forestier au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), pour déterminer plus finement les parcelles concernées. Il est possible de demander une subvention de 700€/ha au département dans le cadre de l'aide à l'exploitation des bois scolytés.

### 4. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

#### 1. Désignation membres CCID (D)

#### **DÉSIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale en ayant notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Madame Le Maire soumet la liste des 24 noms à proposer à la DDFIP, pour la composition de la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal dresse la liste de proposition suivante :

-CLARET Jean-Paul  
-PIN Régis  
-BESSON Christian  
-MONNET Serge  
-BRACHET Sylvain  
-GANDY Pierre

-BOISTARD Sylvie  
-D'HOOGHE Jacques  
-CHÊNE Claude  
-BOUILLOT Françoise  
-REY Michel  
-BESSON Hervé

-CLARET Huguette  
-PIN Yann  
-GUYOTOT Patrick  
-FEVER Josette  
-BURLET Brigitte  
-REY Dominique

-TARDY Marielle  
-FAUVET Myriam  
-GANDY Eric  
-RIGAUD-MINET Philippe  
-BRANCAZ Claude  
-ALLEGRET Christiane

Votes pour : 14+1

## 5. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

### 1. Règlements et tarifs : cantine et garderie (D)

La délibération concernant le tarif de la cantine est ajournée et reportée au prochain conseil municipal car les membres du conseil sont en attente d'éléments qui permettraient de prendre une délibération.

Pour le tarif de la garderie périscolaire, Madame le Maire propose une augmentation de 0.05€TTC / 1/2h.

### **TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter le prix de la ½ heure de 0.05€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Fixe le tarif à 1.50€ la ½ heure à compter 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Décide de facturer le prix de la ½ heure au double du tarif de la ½ heure soit à 3.00€ à compter du 1er septembre 2026 :
  - pour toute inscription hors délai,
  - pour inscription d'office si l'enfant est déposé à la garderie le matin sans être inscrit,
  - pour inscription d'office si l'enfant non inscrit à la garderie n'est pas récupéré à 16h40 ;

Votes pour : 14+1

### 2. Créations emplois adjoints techniques (D)

L'actuel employé communal travaille seul depuis avril 2025. Le conseil municipal souhaitait essayer de travailler avec un seul agent et recruter un saisonnier en été et en hiver mais le dernier recrutement n'a pas été concluant. Il est donc proposé de recruter un agent à temps plein sur la durée.

### **CRÉATION EMPLOI PERMANENT - ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter une nouvelle personne afin de compléter le service technique ;

Le conseil municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

## **DECIDE**

- **la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires**

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 01/06/2026

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée comme autorisé par l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Votes pour : 14+1*

**CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT – ADJOINT TECHNIQUE**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un remplacement pour l'entretien des locaux du Musée de l'Ours des Cavernes ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans la période du 01 juin 2026 au 30 septembre 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire de son grade.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de cet exposé et après avoir délibéré :

- décide de créer un emploi non permanent dans la période du 01 juin 2026 au 30 septembre 2026 pour l'entretien des locaux au musée de l'Ours des Cavernes.

Votes pour : 14+1

### 3. Tarifs du Musée (D)

#### APPROBATION DES TARIFS – MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du Musée de l'Ours des Cavernes : création de nouveaux tarifs et modifications de tarifs, comme indiqué ci-dessous.

#### Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes 20 mai 2026

Description	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
MAMMOUTH	14,18€	17,01€	28,50€
PANDA AVEC BAMBOU	7,65€	9,18€	15,30€
PANDA AVEC SON BÉBÉ	4,34€	5,20€	11€
MAGNET LUCILE COSTE	4,50€	Non assujetti à la TVA	7€
SAVONS LES SECRETS DU BENS	4,50€	Non assujetti à la TVA	7€
BOULE A NEIGE CHARTREUSE	5,27€	6,32€	10€
MAGNET CHARTREUSE	2,30€	2,76€	6€
OURS COLLOMBINE	12,82€	15,38€	23€

#### Modification de tarifs au Musée de l'ours des cavernes 20 mai 2026

Description	Ancien prix de vente TTC	Nouveau prix de vente TTC
Bouteille isotherme Alt.2082	19,50€	23€

Goude alu – Mon P'tit Som	7,50€	10€
Magnet Peter Pan	14€	12€
Marque-page	1,90€	2€
Crayon papier ours	3,20€	3,50€

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

Votes pour : 14+1

4. Désignation élu pour CA du Centre social des pays du Guiers (D)

Le Centre Social des Pays du Guiers (CSPG) est une association basée à Saint-Laurent-du-Pont et oeuvre sur tout le territoire de la communauté de communes cœur de Chartreuse. Ce centre social met en œuvre des actions autour de la solidarité, de l'accueil de tout public, de l'enfance, des seniors et de la vie associative.

Les statuts de l'association prévoient au conseil d'administration un membre de droit pour chaque commune. Après un tour de table, aucun n'élue a souhaité être un membre de droit de l'association.

6. **QUESTIONS DIVERSES**

Bulletin municipal :

La diffusion du bulletin est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Les articles devront être envoyés à la commission communication avant le 19 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Les prochains conseils municipaux sont prévus les 05 juin /2026 et 24 juin 2026.

Le secrétaire de séance,  
REY Suzanne



Le Maire,  
LENFANT Anne



